

La filière bois privée

Enjeux et perspectives

Frédéric PETIT

Ingénieur des Eaux et Forêts

Vice-président de NTF

Parlement Wallon - Namur le 14.12.2015



www.ntf.be

1. Importance de la forêt privée dans la production forestière wallonne.
2. Evolution du marché des bois sur pied et rentabilité de la forêt.
3. Pourquoi récolte-t-on les résineux plus jeunes dans le privé et pourquoi récolte-t-on plus que l'accroissement annuel pour les résineux ?
4. Pourquoi les propriétaires privés ne récoltent-ils pas assez de feuillus (moins que l'accroissement annuel) ?
5. Pourquoi les propriétaires privés ne replantent-ils pas toujours ?
6. Quels sont les risques encourus ?
7. Quelles solutions envisager à ces problèmes ?
8. Conclusions

1. Importance de la forêt privée dans la production forestière wallonne

- Propriétés privées = **276.300 ha**, soit 51,6 % de la surface forestière productive
- Nombre de propriétaires estimés à environ **90.000**
- Surfaces < 5 ha = 91% de ce nombre, et 25 % de la surface
- Surfaces > 100 ha = moins de 1% de ce nombre, et 27 % de la surface
- Sur une récolte totale annuelle de 4,1 millions de m³ de bois en Wallonie, les propriétaires privés génèrent 2,3 millions de m³, soit **56 % de cette récolte**.
- Une grande partie de cette récolte est issue de peuplements **résineux** (2 millions de m³, soit 87% de la récolte)
- **10.000 emplois** directs dans la filière bois générés par la récolte de bois dans le domaine privé
- 45.000 ha de forêt privée en **Natura 2000**, et plusieurs centaines d'hectares en projets « Life » et **certification PEFC** progressive des forêts, garante de la qualité de leur production.
- Le taux de prélèvement par rapport à l'accroissement dans les forêts privées est de
 - > 48 % dans les peuplements feuillus
 - > 149 % dans les peuplements résineux

Cela pose des problèmes dont les causes sont diverses et les conséquences potentiellement inquiétantes à moyen ou long terme, et dont je vais vous parler.

2. Evolution du marché des bois sur pied et rentabilité de la forêt

Si on examine une longue période, l'évolution du marché des bois sur pied en euros constants est plutôt décevante, surtout pour les essences feuillues, et en particulier pour le hêtre.

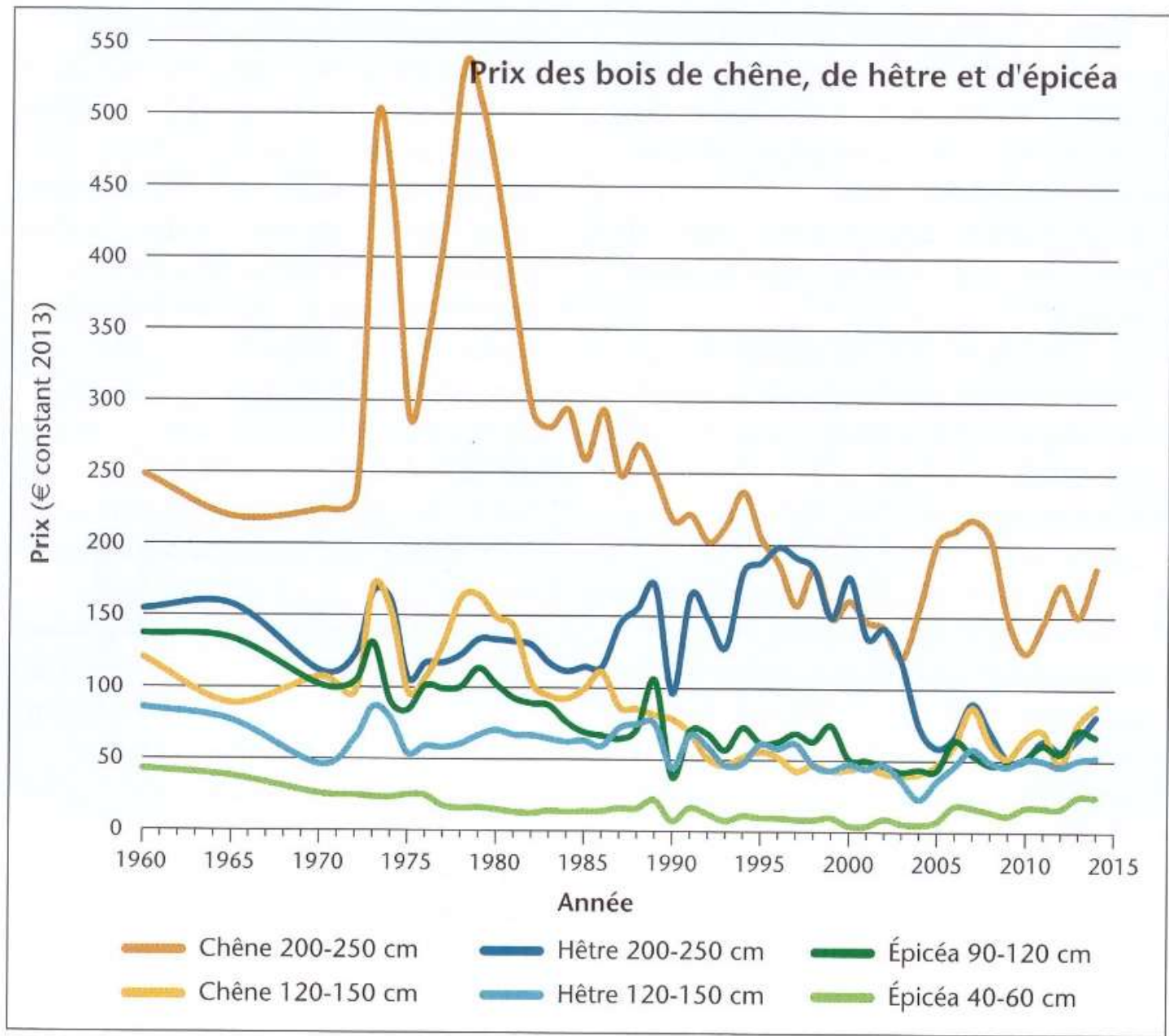


Figure 11 – Évolution du prix des trois essences en Wallonie, en euro constant de 2013.

Rentabilité

- Taux de rentabilité pour les peuplements feuillus : 0 à 1,5 % (parfois même négatif lorsqu'on replante)
- Pour les peuplements résineux : 2 à 3% en moyenne
- Les chiffres $> 3\%$ sont souvent issus de calculs théoriques et avec des hypothèses dans lesquelles tout se passe bien (pas de maladie, ni de chablis de vent ou de neige, pas de regarnissage, pas de protection contre le gibier...)
- Pour un financier professionnel (banquier, compagnie d'assurance, ...) investir 4.000 €/ha pour acheter un fond + 3.000 €/ha pour une plantation, soit 7.000 €/ha, et attendre 30 ans pour voir rentrer le premier €, et la quintessence après 50 ou 60 ans n'est pas acceptable, surtout avec tous les risques encourus durant la longue période de production.

- Pour être complet il faudrait aussi leur dire qu'un investissement sur 5 ou 10 ha n'est pas suffisant car cela ne constitue pas une taille critique suffisante pour commercialiser correctement les produits, et avoir des prix intéressants pour les travaux, mais qu'idéalement il faudrait plutôt une cinquantaine ou une centaine d'hectares.
- Bref, ces professionnels reculent !

Points positifs :

- La **réduction des droits de succession et de donation** ont eu un effet favorable sur l'intérêt de la forêt comme placement à long terme pour les propriétaires forestiers.
- La création du statut de **groupement forestier** a eu un effet favorable sur le maintien d'entités de gestion de taille suffisante (permet d'éviter le morcellement)

3. Pourquoi récolte-t-on les résineux plus jeunes dans le privé et pourquoi récolte-t-on plus que l'accroissement annuel pour les résineux ?

- Volonté des propriétaires de ne pas vouloir laisser un capital à risque trop important sur pied, et ainsi exposé aux aléas de la nature (tempêtes, maladies).
- Lorsque la conjoncture est (ou paraît) bonne, les propriétaires préfèrent assurer ce qu'ils ont, et vendre à ce qu'ils estiment être un bon prix.
- Vu la hausse du prix des bois de dimensions moyennes par rapport à ceux de grosse dimension, il vaut mieux raccourcir le cycle de production et en recommencer un nouveau.
- Pour de nombreux propriétaires, leur capital de bois sur pied est une forme d'épargne, qu'ils décident de réaliser à un moment de leur vie qui ne correspond peut-être pas forcément à la maturité optimale, mais à un moment où ils rencontrent un besoin financier (retraite, maladie, acquisition,...).

- En cas de vente immobilière d'une forêt, il vaut mieux réaliser des arbres d'âge moyen ou vieux dont le volume et la valeur unitaire (prix/m³) n'augmentera plus guère, afin d'éviter les droits d'enregistrement pour l'acquéreur, ce qui pousse parfois les vendeurs à couper des peuplements pas forcément arrivés à pleine maturité.
- Dans une structure forestière résineuse très morcelée (Ardennes) les propriétaires sont parfois contraints de couper des parcelles joignant des coupes rases faites chez leur voisin, afin que leurs peuplements qui se retrouvent brusquement exposés ne tombent pas en chablis (contrainte technique).
- Des surfaces non négligeables de résineux ont été supprimées pour faire place à des projets « Life », ou dans le cadre de sites Natura 2000.

4. Pourquoi les propriétaires privés ne récoltent-ils pas assez de feuillus ?

La récolte de bois feuillus dans le domaine privé est inférieure à l'accroissement annuel car :

- A l'inverse des résineux, le cycle de production des feuillus est nettement plus long, et beaucoup de propriétaires surestiment même cette durée en postposant sans cesse la récolte finale (méconnaissance de l'optimum économique).
- Les prix de vente n'ont guère évolué de manière satisfaisante, ce qui n'incite pas les propriétaires à vendre leurs bois feuillus, du moins les plus vieux en coupe de réalisation (récolte finale).
- Pour les plus petits propriétaires, il est plus difficile de vendre des lots de petite taille en feuillus qu'en résineux.
- Il y a aussi un phénomène psychologique d'attachement aux vieux feuillus, qui est nettement moindre avec les résineux.

5. Pourquoi les propriétaires privés ne replantent-ils pas toujours ?

- Certains propriétaires craignent de se lancer dans des **investissements à très long terme**, dont le succès n'est pas toujours garanti.
- Les **coûts** de reboisement deviennent de plus en plus élevés, et la rentabilité des investissements forestiers s'en trouve diminuée.
- Dans certaines régions, la **surdensité de gibier** rend les boisements très incertains, ou ceux-ci nécessitent des mesures de protection dont le coût est prohibitif et impayable.
- Parfois, c'est un **manque de vision à long terme** de certains propriétaires qui ne se soucient pas de l'avenir de leur propriété, ou qui ne se rendent pas compte que ne pas reboiser ou régénérer réduira la valeur de leur bien à terme.
- **Contraintes** sans cesse croissantes suite à certaines **réglementations** : p.ex. Natura 2000 qui ne permet pas de replanter d'essences résineuses ou de feuillus exotiques dans des zones de feuillus. Plus de possibilité de replanter des résineux à moins de 12 m de part et d'autre des cours d'eau.
- Soustraction à la production forestière des zones de **projets « Life »**

6. Quels sont les risques encourus ?

- Sur le plan **quantitatif** : un épuisement progressif de la ressource résineuse avec un risque sérieux pour l'approvisionnement des industries transformatrices, principalement les scieries de résineux, mais aussi pour toute la filière économique du bois.
- Sur le plan **qualitatif** : une diminution progressive de la production de bois de qualité suite à la démotivation de certains propriétaires à investir dans ces travaux vu leur coût.
- Sur le plan **écologique** : un risque de diminution de la biodiversité de nos forêts par l'abandon de pratiques sylvicoles qui favorisent cette biodiversité (éclaircies fortes, plantations mélangées, irrégularisation des peuplements) nécessitant l'intervention de forestiers.
- Sur le plan de l'**emploi** : une diminution progressive et insidieuse de l'emploi de la filière bois
- Sur le plan **touristique** : un manque progressif d'attractivité de nos forêts par suite de manque d'entretien et de suivi.

7. Quelles solutions envisager à ces problèmes ?

- Mieux **informer** les propriétaires sur cette situation et les risques engendrés.
- Faire connaître aux propriétaires les **structures à leur disposition** pour les aider sur le plan technique ou législatif : associations de propriétaires (NTF et SRFB), experts forestiers, Cellule d'Appui à la Petite Propriété Forestière,...
- Etre attentif aux nouvelles **mesures législatives** environnementales, et alléger les législations trop contraignantes qui découragent les propriétaires privés (p.ex. sur site Natura 2000 pouvoir convertir des chênaies de substitution, ou boiser des taillis sans valeur avec des résineux en mélange).
- Poursuivre les efforts de **recherche et de sélection** de graines et de plants en vue de favoriser l'utilisation de plants forestiers de bonne qualité génétique, garants d'une production de qualité et maximale (Comptoir forestier de la RW).
- Améliorer **l'équilibre forêt-gibier** pour permettre une régénération de la forêt réussie et moins coûteuse : soit une régénération naturelle, soit une régénération artificielle sans nécessité de protections des plants. Actuellement impossible dans certaines régions.

- Favoriser des mesures visant à **regrouper des petites parcelles** de petits propriétaires pour la vente de bois (> ventes groupées de la CAPFP), ou pour un créer une véritable **restructuration foncière** à l'amiable des propriétés, et utiliser l'outil « **groupement forestier** » pour inciter les petits propriétaires à constituer des entités de taille plus rationnelle pour la gestion.
- Stimuler **l'esprit d'entreprendre** des propriétaires forestiers, en mettant en évidence leur rôle « d'entrepreneur du monde rural », créateur d'emploi local et fournisseur de matière première renouvelable, par :
 - L'organisation de **formations à la gestion** de leur propriété et au boisement : publications ou séances d'information (> SRFB). Soutien également des structures d'aide aux propriétaires sur le plan législatif (> NTF).
 - L'octroi **d'aides à la plantation** (subventions au boisement) ou aux travaux d'amélioration qualitative du bois : réinstaurer le système abandonné en 2008. Le suivi de ces demandes devrait se faire par une structure neutre (> OEWB).
 - Des **mesures fiscales** attrayantes pour ceux qui osent investir en forêt (p.ex. déductibilité fiscale pour investissement en forêt, moyennant certaines conditions).
 - Intéresser des grandes **sociétés privées** à la subvention de projets de reboisement (moyennant des déductions ou contreparties).

- **Rémunérer les services non marchands** rendus par les forêts à la collectivité tels que la capture de CO₂ pour ceux qui produisent beaucoup de bois et ceux qui assurent une gestion dynamique de leur forêt, aspects touristiques, esthétiques et paysagers.
- **Informé le grand public** et leur expliquer que produire du bois et le récolter est un acte naturel et écologiquement défendable > actions de communication (DNF, NTF).

Conclusion

Le meilleur garant de la pérennité de la forêt est sa **rentabilité**.

Forêt productive = forêt rentable = intérêt pour les propriétaires = stimulation de la filière et de l'emploi = + de fixation du CO₂ et effet favorable sur le climat = rôle social accru = rôle écologique préservé

Si on veut assurer ces objectifs, il nous faut avoir une véritable **politique forestière** volontariste et ambitieuse **stimulant production et rentabilité**, dans le respect de la biodiversité et des règles environnementales, axée autant sur le secteur privé que public.

Merci pour votre attention
Frédéric PETIT – Vice-président NTF

